
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 27 JANVIER 2026, À 19 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines
Jessy Béland, membre représentant du personnel professionnel
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles
Nadine Gauthier, membre parent représentant le district 3
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant
Mélissa Brisebois, membre parent représentant le district 2
- EN TEAMS Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
- MM. Ghislain Roberge, président et membre parent représentant le district 1
Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Sont absents :

- M^{mes} Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentante du district 4
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement
- MM. Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel

Sont également présents :

- M^e Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications
- MM. Yves Dubé, directeur général par intérim
Jonathan Raymond, directeur de la valorisation des données et de l'informatique

0.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

La présentation est complétée.

0.2 PRÉSENTATION DU PNÉ

La présentation est faite par madame Catherine Labelle, protectrice régionale en TEAMS.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Ouverture de la séance ;

Le président, monsieur Ghislain Roberge, déclare la séance ouverte à 19h39.

1.2. Présences et vérification du quorum

Après vérification, M^e Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

2. POINTS COURANTS

2.1 Période de questions du public

Aucun participant n'était présent, donc aucune question n'a été formulée.

2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Ghislain Roberge, président, procède à la lecture de l'ordre du jour.

N°	Sujet
	Présentation du rapport d'activité
	Présentation PNÉ
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance et documentation
	2.3 Présentation et adoption de l'ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025
	2.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2026
3.	Résolutions du 27 janvier 2026
	3.1 Adoption de la procédure d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles et les centres 300.206
	3.2 Adoption Règles d'éthique et de déontologie pour la direction générale
	3.3 Vente pour taxes dues
	3.4 Archives
4.	Huis clos
5.	Avis d'intention de fermeture d'ordre d'enseignement
6.	Levée de la séance

Résolution

CA-26-004

Adoption de l'ordre
du jour de la séance
ordinaire

Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 janvier 2026 soit accepté tel que présenté.

Adopté

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025

Monsieur Ghislain Roberge demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 25 novembre 2025. Il n'y a aucune modification.

Résolution

CA-25-005

Adoption du procès-
verbal de la séance
régulière du
25 novembre 2025

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 tel que présenté.

Adopté

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2026

Monsieur Roberge demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 7 janvier 2026. Il n'y a aucune modification.

Résolution CA-26-006

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2026

Il est proposé par madame Mélissa Brisebois et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2026 tel que présenté.

Adopté

3. RÉSOLUTIONS DU 27 JANVIER 2026

3.1 Adoption de la procédure d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles et les centres 300,206

Me Manon Fortier détaille les ajustements apportés au document de gestion.

Résolution CA-26-007

Adoption de la procédure d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles et les centres 300,206

ATTENDU que la Politique d'admission et d'inscription des élèves, Formation générale des jeunes, document de gestion 300,206 a fait l'objet d'une décision de la Protectrice régionale demandant d'apporter certaines modifications ;

ATTENDU que la Politique d'admission et d'inscription des élèves, Formation générale des jeunes, document de gestion 300,206 a fait l'objet des consultations suivantes :

- *Table de gestion des directions de services le 17 novembre 2025 ;*
- *Comité de participation le 28 novembre 2025 ;*
- *Comité de parents le 1er décembre 2025 ;*

ATTENDU que la Politique d'admission et d'inscription des élèves, Formation générale des jeunes, document de gestion 300,206 a été présentée au conseil d'administration ce jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame Josiane Vigneault et unanimement résolu que le document de gestion numéro d'identification de 300,206, « Politique d'admission et d'inscription des élèves, Formation générale des jeunes » soit adopté tel que présenté ;

Il est également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,206 « Politique d'admission et d'inscription des élèves, Formation générale des jeunes » soit adopté tel que présenté et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.2 Adoption Règles d'éthique et de déontologie pour la direction générale

Monsieur Roberge précise les raisons pour lesquelles la direction générale par intérim est tenue de respecter les règles d'éthique et de déontologie.

Résolution

CA-26-008

Adoption Règles
d'éthique et de
déontologie pour la
direction générale

ATTENDU que, conformément à l'article 143 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale n'est pas membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ;

ATTENDU que la direction générale est assujettie au Code d'éthique applicable aux membres du personnel ainsi qu'à toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves ou à être en contact avec eux ;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration souhaitent s'assurer que la direction générale soit tenue au même niveau d'exigence en matière d'éthique et de déontologie que tous les membres du conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Gauthier et unanimement résolu que la direction générale soit assujettie aux articles 1 à 23 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Adopté

3.3 Vente pour taxes dues

Le directeur des ressources financières, monsieur Éric Belzil, fait état du dossier de vente pour non-paiement de taxes.

Résolution

CA-26-009

Vente pour taxes
dues

Il est proposé par madame Véronique Caron et résolu d'approuver, tel que présenté, le document « Dossiers en procédures de ventes pour non-paiement de taxes au 20 janvier 2026 » pour mettre en œuvre la procédure de ventes pour non-paiement de taxes et de mandater la MRCAO à effectuer les procédures de ventes.

Il est également résolu que le document « Dossiers en procédures de ventes pour non-paiement de taxes au 20 janvier 2026 » fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

3.4 Archives

Me Manon Fortier explique qu'à la suite d'une modification législative, le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi est dans l'obligation de modifier son calendrier de conservation. Une résolution du conseil d'administration est nécessaire afin d'autoriser le dépôt de ce calendrier et de ses modifications auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Résolution

CA-26-010

Archives

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute

modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi est un organisme public visé de la Loi sur les archives;

Attendu que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et son règlement de délégation de pouvoir ne prévoient pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par Josiane Vigneault et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adopté

4. Huis clos

Le huis clos est prononcé à 20h14.

Fin du huis clos à 21h50.

5. Avis d'intention de fermeture d'ordre d'enseignement

Le président explique que le Comité aviseur recommande d'émettre un Avis d'intention de fermeture de l'ordre d'enseignement secondaire au pavillon de Normétal à la suite de l'analyse de la situation présentée par les directions de services. L'Avis d'intention enclenchera le processus de consultation.

Résolution

CA-26-011

Avis d'intention de
fermeture d'ordre
d'enseignement

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi désire assurer le maintien de la qualité des services de ses écoles;

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi considère comme primordiale l'équité de la répartition des services sur son territoire;

ATTENDU les dispositions de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi;

ATTENDU que, le 14 janvier 2026, le Comité aviseur s'est réuni;

ATTENDU que, lors de cette rencontre, les différentes directions de services ont exposé la situation actuelle concernant l'ordre d'enseignement du secondaire au pavillon de Normétal de l'école Boréale;

ATTENDU que le Comité aviseur recommande d'entreprendre les démarches menant à la fermeture de l'ordre d'enseignement du secondaire du pavillon de Normétal;

ATTENDU que le Comité aviseur a présenté cette situation, via le document d'intention de fermeture d'un ordre d'enseignement, à l'ensemble des membres du conseil d'administration ;

ATTENDU qu'en vertu du document de gestion 100,206 « Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble », plusieurs étapes doivent être réalisées avant le 30 juin 2026 notamment :

- *27 janvier 2026 : Avis d'intention de fermer un ordre d'enseignement par le conseil d'administration ;*
- *10 février 2026 : Rencontre du conseil d'établissement de l'école Boréale ;*
- *16 février 2026 : Consultation du Comité de parents*
- *11 mars 2026 : Consultation publique*
- *Juin 2026 : Adoption par le conseil d'administration des actes d'établissements.*

IL EST PROPOSÉ par madame Josiane Vigneault d'émettre l'Avis d'intention de la fermeture de l'ordre d'enseignement secondaire du pavillon Normétal de l'école Boréale à compter de l'année 2026-2027 conformément au document de gestion 100,206 « Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble » et de procéder à l'ensemble des étapes menant à la fermeture de l'ordre d'enseignement du secondaire du pavillon de Normétal pour l'année scolaire 2026-2027.

Adopté

6. Levée de la séance

Résolution CA-26-012

Levée de la séance

Il est proposé par madame Véronique Caron et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 21h54.

Adopté

Monsieur Ghislain Roberge
Président du Conseil d'administration

M^e Manon Fortier
Secrétaire générale